DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2024

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 15h, sur la colline Musave commune et province Kayanza, Y. I âgée de 13 ans, élève à L'ECOFO Kirema a été violée par Jean de Dieu Ingabire âgé de 26 ans, soudeur et célibataire. Selon la victime, le présumé auteur l'a appelée dans sa chambre en lui disant qu'il veut lui donner du pain et il l'a violée. Selon la même victime, elle a raconté tous ce qui s'est passé à sa maman et celle-ci l'a emmenée au SWAA-Burundi pour approuver ou non le viol. Le viol a été confirmé et l'enfant a reçu des médicaments pour prévenir les IST. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Niyonkuru Gilbert. Celui-ci a délivré un mandat d'amener aux policiers pour arrêter l'auteur. Le malfaiteur est à la prison de Ngozi pour purger 25 ans de prison ferme.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 4 juillet 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 20 heures, Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo, diocèse Rutana, a violé L.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée Communal Saint Joseph de la colline Giharo.

Selon des témoins oculaires, vers 20 heures en rentrant à la maison, Alexis et sa femme ont trouvé leur maison fermée, chose inhabituelle alors qu'il était encore tôt, ils ont toqué. La domestique (victime) a entendu que ses chefs du ménage arrivent et elle a ouvert doucement sa chambre et a fait sortir l'Abbé Fabrice par la porte de derrière.

Alexis a demandé à la victime pourquoi elle avait fermé la porte très tôt et les voisins sont venus voir ce qui se passait dans la maison d'Alexis, et ils ont constaté que la victime avait été violée.

Sur manœuvre de l'abbé tentant d'étouffer l'affaire, Alexis Baragomwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo est arrivé sur le lieu, et il a appelé la police de la zone Giharo en vue d'arrêter ce professeur Alexis Nduwayo pour des enquêtes approfondies. Vers 21 heures, le professeur a été acheminé au cachot de la commune Giharo précisément à Rubaho. Un peu en

LIGUE ITEKA

arrière, charchant à se protéger, l'abbé a appelé dans la même nuit, Ernest, représentant des jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. En commun - accord avec Ernest et Alexis Baragomwa, l'abbé a été caché.

Des informations en rapport avec ce viol se sont propagées dans toute la zone, à la commune et jusqu'au niveau du diocèse Rutana. Sous l'ordre de l'archidiocèse Gitega, Bonaventure, l'abbé Fabrice a été arrêté au matin du 5 juillet 2024 et a été conduit au cachot du commissariat de la province Rutana pour des enquêtes.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 10 juillet 2024, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Angeline Butoyi, âgée de 27 ans, a été battue nue par son mari Mathias Mbarushakubaho, âgé de de 31 ans, tous cultivateurs. Selon la victime, son mari a l'habitude de la battre pendant la nuit pour avoir refusé d'honorer son devoir conjugale. Elle a pris la décision de quitter son lit conjugal pour se coucher dans une autre chambre avec leurs deux enfants.

Cette nuit-là, l'homme est rentré, vers 22 heures et a défoncé la porte où se trouver sa femme et a versé de l'eau froide sur sa femme. Personne n'a porté secours. Le matin, la femme a pris ses affaires et ses deux enfants et a retourné chez ses parents.

Une femme battue en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 7 juillet 2024, vers 20 heures, au quartier swahili, commune et province Makamba, Aline Niyogusenga, âgée de 38 ans, a été battu au visage avec des coups de poings au niveau des yeux et des oreilles, puis arrachée ses cheveux tressées par son conjoint André, chauffeur du camion de l 'usine de fabrication de l'eau sise à Gahosha appartenant à l'honorable et secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo en complicité avec sa concubine tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, la victime a porté plainte auprès de la police judiciaire et l'OPJ Juvénal lui a donnée une convocation qu'elle a acheminé à un des administratifs à la base Abdoul mais ce dernier a refusé de la donner à l'auteur. La femme est revenue pour rendre compte à l'Officier de police judiciaire que l'auteur a refusé de comparaitre car il est chauffeur de l'autorité du parti au pouvoir. La victime n'a pas encore accès à la justice.

LIGUE ITEKA